



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



District de l'Hérault de Football

COMMISSION DES TERRAINS ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 01/12/2025

Présidence : **M. Janick Barbusse**

Présents : **Mme Monique Juliat - MM. Michel Blanc - Dominique Cazasnoves - Ancil Chapin - Alain Dellong - Michel La Bella - Patrick Ruiz - Bruno Szukics**

Excusés : **MM - Benjamin André - José Garcia**

Le procès-verbal de la réunion du 03/11/2025 a été approuvé à l'unanimité.



FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION TIS 34

Le fonctionnement de la commission :

- *Les rapports de la Commission*

Lors de la saisie des données sur Stadium, nous constatons que certaines rubriques ne nous semblent pas essentielles dans le cadre de nos visites. En revanche, les WC publics, souvent situés à l'extérieur des vestiaires, ne sont pas renseignés, tout comme la distinction et le nombre de toilettes hommes et femmes, des éléments pourtant importants à ne pas négliger.

Signaler la sécurité pour les crochets qui attachent les filets est signalée (Cf. fiche FFF mise à l'écran).

Concernant les reportages photos, la commission estime qu'il sera nécessaire d'y revenir de manière pratique lors de la prochaine réunion, en utilisant les ordinateurs du District mis à disposition. Toutefois, à partir des exemples reçus lors des visites, des modifications de rapports ont d'ores et déjà été réalisées collectivement à l'aide de l'application Word

DOSSIERS A VALIDER EN CRTIS

Ces dossiers devraient être étudiés en réunion de la Commission Régionale des Terrains et des installations Sportives (CRTIS) du 8/12/25. Les dossiers de classement de la CRTIS, sont automatiquement diffusés par la FFF en mails de classements préalables.

- TERRAINS :

ASPIRAN - Stade Des Horts - NNI 340130101

- Visite effectuée le 04/11/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 05/11/2025,

La Commission rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2,42m). Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T6 PN** jusqu'au 08/12/2035.

CLARET - Stade Municipal - NNI 340780101

- Visite effectuée le 08/07/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 26/06/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T7 PN** jusqu'au 08/12/2035.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



CLERMONT L'HERAULT - Complexe Sportif L'Estagnol 2 - NNI 340790202

-Visite effectuée le 18/02/2025 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 27/08/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T5 PN** jusqu'au 18/02/2035.

GANGES - Stade Cayrel - NNI 341110201

-Visite effectuée le 02/12/2025 par la CDTIS,
Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T7 PN** jusqu'au 08/12/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

LE BOUSQUET D'ORB - Stade Pierre Campo - NNI 340380101

Visite effectuée le 15/11/2025 par la CDTIS,
-A.A.C. du 17/10/2025,
Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T5 PN** jusqu'au 08/12/2035.

ST AUNES - Stade Municipal 2 - NNI 342400102

Visite effectuée le 18/09/2025 par la CDTIS,
Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T7 PN** jusqu'au 18/09/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

- **ECLAIRAGES :**

BOUJAN SUR LIBRON - Stade Francois Domenech 2 - NNI 340370102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.
Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 07/10/2025.
La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E7** jusqu'au 08/12/2029.

CLERMONT L'HERAULT - Complexe Sportif L' Estagnol - NNI 340790201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 22/11/2025
Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 21/10/2025.
La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E5** jusqu'au 08/12/2029

LAVERUNE - Complexe Sportif 2 - NNI 341340102

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 19/02/2025
La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E7** jusqu'au 19/02/2027



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



LUNEL - Stade Fernand Brunel 2 - NNI 341450102

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 17/11/2025

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 08/12/2027

MONTPELLIER - Stade Bernard Gasset 02 - NNI 341720402

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 21/11/2025

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E5** jusqu'au 08/12/2027

SAUVIAN - Complexe Sportif La Gouronne - NNI 342980202

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 27/11/2025

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 08/12/2029

SAUVIAN - Complexe Sportif La Gouronne 1 - NNI 342980201

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 27/11/2025

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 08/12/2029

VILLEVEYRAC - Stade Jean Vié 1 - NNI 343410101

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 07/05/2025

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 07/05/2027

SETE - Stade Du Lido - NNI 343010601

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 19/11/2025

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 08/12/2027

DOSSIERS A CONTROLER EN DECEMBRE 2025

Une attention particulière doit être portée aux relevés des installations signés par les mairies, qui doivent être contrôlés. Les visites sont classées par ordre d'urgence selon les dates et réparties par secteur entre différents contrôleurs.

À partir de la base de données administrative de Stadium, la CDTIS procède à la révision des installations dont les visites ont été réalisées ou restent à effectuer. La liste étudiée est ensuite transmise à chacun.

Prochaine réunion : Le 12-01-2026 à 14 h 00

Le Président,
Janick Barbusse

Le Secrétaire de séance,
Michel Blanc